



Compte rendu du conseil municipal en séance du 20 juin 2017 (19h00)

Présents : Christian PICHOU, Robert VEYRAT, JP OUGIER, Laurent DIEUDONNE, Sandrine DUSSERT, Louissette CROUZET, JC HOSTACHE, Isabelle OUGIER, Pascal GARNOT, Bernard GUTHON

Absente : Colette MATHON

➤ Point sur les travaux

L'Eglise : Réhabilitation des WC publics + raccordement à l'égout du local ACCA

Ces travaux sont réalisés en coopération avec l'association ACCA qui met à disposition la main d'œuvre et la mairie qui achète le matériel.

M. René GUERAUD, propriétaire d'une parcelle en cours d'aménagement participera à ces travaux pour bénéficier du raccordement à l'égout.

Le coût des travaux est de 8 258,22 €.

Une convention sera élaborée entre la Commune et M. GUERAUD fixant les modalités de la participation de ce dernier aux travaux soit 4 130 €.

Par ailleurs une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 086,74€ est accordée à l'ACCA pour remboursement d'achat de fourniture.

- Réfection de la voirie dans le canton

Il est prévu de refaire la route de la Station Avia jusqu'à la maison de M. ARNOL.

Des devis ont été demandés auprès des sociétés EUROVIA et COLAS. Après étude comparative COLAS a été retenu pour un montant de 43 000,00€ HT soit 51 600€ TTC.

Délibération approuvée

➤ Demande d' Emprunt (inscrite dans le budget 2017 voté le 29 mars 2017)

Afin de financer les dépenses d'investissement pour la salle du Traversant, la commune a sollicité la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole pour une proposition financière pour un prêt de 70 000,00 € sur 10 ans à taux fixe.

Après comparaison, le Crédit Agricole a été retenu proposant :

- Taux fixe : 0,90%
- Mensualité annuelle de 7 351,16€
- Durée 10 ans

Délibération approuvée

✓ Avenant 1 pour l'entreprise Toit de l'Oisans, retenue pour la réalisation de la rénovation de la toiture de l'Europe.

Des travaux supplémentaires ont été effectués :

- Protection sous toitures et bandeaux de rives par application d'un saturateur
- Pose de velux en toiture
- Panneaux OSB pour occultation fenêtres
- Aménagement d'un local de rangement

Le montant initial de ce marché était de 101 395,15 € HT.

Ces modifications ont un surcoût de 5 768,60 € HT.

Délibération approuvée

✓ Avenant 1 pour l'entreprise TDMI (Réhabilitation du bâtiment de l'Europe)

Des travaux non effectués et demandés en plus par rapport au marché initial impliquent une modification de prix :

- Une moins - value de 5 730,00€ HT pour des travaux non réalisés
- Une plus value de 12 610,00€ HT pour la réfection de tableau et des modifications sur façade extérieure et intérieur.

Par ailleurs, une rabais de 3 000 € a été négocié avec l'entreprise pour tenir compte des retards et incidents du chantier.

Délibération approuvée

✓ Subvention aux associations

Est accordé à l'association :	Freneytique	300 €
	ACCA	1 686,74 €
	Montée de Cassini	600,00 €
	AFP de Sarennes	2 500,00 €

Afin de soutenir l'association Freneytique pour la publication de leur ouvrage « *Chambon, dans l'ombre d'un Géant, livre documentaire de 1918 à 2014* », il est proposé de commander 20 livres.

Délibération approuvée

✓ Contrat Performance des Alpes de l'Isère

Le Maire explique au Conseil Municipal que le département a modifié le cadre de procédure en matière de politique touristique en montagne.

Aujourd'hui, l'objectif est de soutenir les stations afin de les rendre performantes et de développer les séjours pour que l'Isère reste dans le top 10 des destinations françaises d'où l'élaboration d'un nouveau cadre d'intervention intitulé : *Contrat de Performance des Alpes de l'Isère*. Le Freney est sollicité au titre de la piste de Sarenne.

Délibération approuvée

✓ Décision modificative 1

Pour permettre la bonne exécution budgétaire 2017, le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier les imputations suivantes afin de régulariser

A. les indus sur la taxe d'aménagement demandés par la Direction des Finances Publiques pour :

(a) Un montant de 907,00 € en raison de la non-réalisation du permis de construire de M. Delebarre Debay Armel accordé en 2012

(b) Un montant de 184,00€ en raison de la réduction de la taxe d'aménagement pour le permis de construire de Monsieur et Madame VERGAS / BOCEDI

B. de réajuster les frais de secours SATA et le remboursement de ces derniers par la Régie de secours

	Désignation	Budget avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
	022 Dépenses imprévues fonctionnement	14 556,00 €	1 100,00 €		13 456,00 €
	023 Virement section d'investissement	102 444,00 €		1 100,00 €	103 544,00 €
Recette	021/021 Virement section de fonctionnement	102 444,00 €		1 100,00 €	103 544,00 €
Dépense	10226/10 Taxe d'aménagement	0		1 100,00 €	1 100,00 €
Dépense	6188 Autre frais Divers	100 000,00		70 000,00	170 000,00
Recette	70878 Remboursement par autres redevables	80 000,00		70 000,00	150 000,00

Délibération approuvée

- ✓ Proposition d'achat pour la parcelle D 914

Le maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. BERTHET Pierre d'acquérir la parcelle située à Champ Rond en zone constructible et cadastrée N° D 914 d'une superficie de 288 m². Après débat, il est proposé par le conseil municipal le prix suivant de 30€/m² soit un total de 8 640 €.

Délibération approuvée

- ✓ Charte des Minéraux

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de protéger le patrimoine minéral des Alpes du Nord et en particulier de l'Oisans ainsi que de défendre l'activité traditionnelle des cristalliers qui sauvent les minéraux menacés de dégradation par l'érosion.

Il rappelle que le club de minéralogie de Chamonix a adopté un code d'honneur des cristalliers suite à une concertation avec les différents clubs de minéralogies de notre région.

Ce code d'honneur oblige ses signataires à une déclaration préalable avant toute recherche et ramassage de cristaux dans le massif de l'Oisans. La commune accorde l'autorisation pour une année civile. De plus, le code d'honneur comprend les règles de comportement à l'égard de la nature, de l'environnement et envers les tiers. Il engage les signataires à respecter les obligations en relation avec la recherche, la récolte et la vente de cristaux.

Délibération approuvée

✓ Elections sénatoriales

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera convoqué le 30 juin 2017 afin d'élire 1 délégué et 3 suppléants pour les élections sénatoriales qui se dérouleront le 24 septembre 2017.

✓ Intervention de M. PETIT, responsable des services des Pistes et de M. Yannick CARREL, responsable des remontées mécaniques, à la SATA.

Points abordés :

- 1^{er} bilan sur la mise en place de tripode (par avalanche) sur la piste des Buffles qui nécessite encore des ajustements.

- Présentation du projet de remontée d'eau à partir du barrage du Clapier jusqu'à l'Alpe d'Huez en passant par le col du Cluy et le Gua, point stratégique pour le développement des stations d'Auris et de l'Alpe ainsi que pour le projet de liaison Alpe d'Huez / 2 Alpes.

L'utilisation d'anciennes conduites et l'installation de station de pompage permettront de réaliser ce projet.

L'objectif étant de trouver de nouvelles ressources en eau et d'enneiger le domaine au 2/3 au lieu d'1/4 actuellement.

✓ Groupement de commande de fournitures administratives avec la Communauté de Communes de l'Oisans

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes de l'Oisans avait lancé un marché de groupement de commande relatif aux fournitures administratives en août 2013 pour une période de 4 ans. Cinq communes étaient adhérentes à ce groupement de commande.

Le marché arrive bientôt à son terme, et la communauté de communes va bientôt lancer un nouveau marché.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de commande de fournitures administratives par le biais de la convention mise en place par la communauté de communes de l'Oisans.

Délibération approuvée

- ✓ Mise en stage de Bruno HINFRAY

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en stage de Bruno HINFRAY pour une durée d'1 an à compter du 1^{er} juillet 2017.

Délibération approuvée

Questions diverses

- ✓ Le feu d'artifice sera déroulera bien le 13 juillet 2017.

Fin du Conseil Municipal à 21h30